

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes, donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants lors de sa séance ordinaire du 13 novembre 2018 :

**RÈGLEMENT REG-366-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-366 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉBITS DE BOISSONS À LA ZONE MC-662**

**RÈGLEMENT REG-417 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE**

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 20<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière adjointe

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.*